



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-56

Objet : Délibération portant désignation de nouveaux délégués auprès du SEMOCTOM et d'Entre Deux Mers Tourisme

Conseillers en exercice	29	
Conseillers présents	21	
Quorum	15	
Conseillers représentés	6	
Date de convocation	07/X/2021	L'an 2021, le 20 octobre à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis dans la salle des fêtes de Croignon, sous la présidence de Christian SOUBIE
Date d'affichage	11/X/2021	
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : Patrick BONNIER		

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac		Hélène LE ROUX
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses		Jean-Antoine BISCAICHIPY
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	Abs	
Gérard SEBIE	Pompignac		Patrick BONNIER
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le

22 OCT. 2021

N° 2021-56

Objet : Délibération portant désignation de nouveaux délégués auprès du SEMOCTOM et d'Entre Deux Mers Tourisme

Vu l'article L 2121-33, l'article L 5711-1, l'article L 5211-7 et l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu les statuts des divers organismes

Vu la délibération n° 2020-22 du conseil communautaire en date du 1^{er} juillet 2020

Considérant la réunion du bureau communautaire en date du 6 octobre 2021

Rapport de synthèse :

La Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" a procédé à la désignation de ses représentants au sein des organismes extérieurs.

Mme Isabelle MUTELET a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal de Camarsac et M. Jérôme DUPOUY de ses fonctions de conseiller municipal de Croignon.

Ils sont mécaniquement empêchés de siéger dans les organismes où ils représentaient la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais ». Le Conseil communautaire doit pourvoir à leur remplacement.

Le Président a consulté le Bureau qui propose les candidatures d'autres élus des communes concernées afin que celles-ci conservent leur représentation

Le Bureau fait état des candidatures suivantes :

- Pour le SEMOCTOM :
 - **Hervé CAZENABE** (Camarsac) en tant que titulaire
 - **Philippe CAZE** (Croignon) en tant que titulaire

Le Président fait un appel à candidatures.

La candidature de Jean-Hervé LE BARS est déposée par Axelle BALGUERIE. Il est procédé à un vote à bulletin secret

Votants	27
Exprimés	26
Hervé CAZENABE	26
Philippe CAZE	22
Jean-Hervé LE BARS	4

Le Président déclare Hervé CAZENABE et Philippe CAZE élus en tant que délégués titulaires auprès du SEMOCTOM.

- Pour Entre Deux Mers Tourisme :
- **Anne Charlotte DU TEIL** (Camarsac) en tant que suppléant de Marie Jeanne SOKOLOVITCH

Le Président fait un appel à candidatures

Il est constaté qu'il n'y a pas d'autre candidature. Le Président constate donc la désignation de Anne Charlotte DU TEIL en tant que déléguée suppléante à Entre Deux Mers Tourisme.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr






Fait à Tresses, le 20 octobre 2021

Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

Délibération portant désignation de nouveaux délégués auprès
du SEMOCTOM et d'Entre Deux Mers Tourisme

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	21/10/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	21/10/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	21/10/2021	  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (Maire, COMMUNE DE TRESSES), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 14 avr. 2021 à 11:06 au 14 avr. 2024 à 11:06.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président